

Sujet : [INTERNET] PPRMT Châteaudun

De : > famroussel (par Internet)

Date : 16/11/2021 à 16:54

Pour : "ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr" <ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr>

Copie à : "serviceurbanisme@mairie-chateaudun.fr" <serviceurbanisme@mairie-chateaudun.fr>

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

M et Mme ROUSSEL Gérard

42, rue de Chartres

28200 Châteaudun

Objet Enquête publique pour le projet de révision du pprmt

Habitant la zone concernée par le projet de révision du plan de prévention, en limite est de la zone 1, nous sommes amenés à faire quelques observations .

En premier lieu, la zone 2 qui semble le siège de problèmes de glissement évoqués dans le rapport, n'a pas fait l'objet d'une révision .

Il n'a pas été effectué, d'après ce qui a été dit lors de la réunion publique d'information du 13 octobre, d'études géologiques précises et complètes des cavités, alors que le règlement après publication du pprmt oblige les propriétaires de cavité, ou les propriétaires situés au dessus, à faire une étude quinquennale de l'état des cavités .

Plus surprenant, dans la NOTE DE PRESENTATION de l'étude il est écrit (IV.1.3.2.1) que l'étude des sols et de la tête de falaise n'a pas pu être effectuée entre le 28 et le 42 rue de Chartres en raison « de l'absence ou de refus des propriétaires » et que l'évaluation a été faite en fonction du relevé de 2003 et d'après ce que nous avons entendu à la réunion publique une étude aérienne . Or nous n'avons jamais, ni en 2003, ni lors de cette étude été contacté par la société effectuant l'étude, nous n'avons eu aucun courrier précisant cette étude et demandant l'accès, aucun document dans la boîte à lettres faisant état de notre absence lors du passage des experts, notre téléphone est dans l'annuaire et notre adresse mail connue des services de l'état par les impôts locaux .

Ce fait est surprenant et pour nous entache la crédibilité de ce qui peut être écrit dans le rapport, je n'ai aucune notion de l'obligation de rester chez soi en permanence à la disposition d'un expert missionné dans le cadre d'une mission de service public, sans être prévenu (même les fournisseurs d'énergie préviennent de leur passage)

Les retombées en matière d'obligations et le retentissement sur la valeur et la possibilité de revente des biens est important et nous avons un risque d'être lésés .